

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 14 septembre 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	7 septembre 2020	7 septembre 2020
23	18	18+2		

**Délibération n° 14092020.067 : Communauté de communes Aunis Sud – Demande de désignations d'élus pour la CLECT**

L'an deux mille vingt, **le lundi 14 septembre 2020** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Marina BERVOETS, Sébastien SANTOLINI, Jean-François MALTERRE, Annie MENDEVILLE.
Membres absents non représentés :
Jean-Pierre PARONNEAU, Isabelle DUMONT, Christèle ROBLIN.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Claude RAVON.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la CDC Aunis étant un EPCI à fiscalité professionnelle unique, il est donc soumis aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code générale des impôts qui prévoit qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre la communauté et les communes membres.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la séance du conseil communautaire en date du 28 juillet 2020 au cours de laquelle il a été créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), composée de 1 membre par commune avec désignation d'un titulaire et d'un suppléant.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux intéressés.

M. Denis DUBOURGNOUX se porte candidat titulaire et M. Claude RAVON se porte candidat suppléant.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 2 voix contre, 1 abstention et 17 voix pour :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Désigne** M. Denis DUBOURGNOUX, titulaire et M. Claude RAVON, suppléant,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 <u>09/14</u> -- <u>14092020067</u> ----- -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>18/09</u> 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINTE-PIERRE-LA-NOUE

Le 15 septembre 2020.

Le Maire,

  
  
 Walter GARCIA